



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE  
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE  
Tél. : 00.381.11 369 17 62 /| Fax : 00.381.11 265 30 99  
|  
site: [www.efb.rs](http://www.efb.rs) | e-mail: [efb.admi@efb.rs](mailto:efb.admi@efb.rs) |  
facebook : <http://www.facebook.com/francuskaskola>



## **Compte rendu du Conseil de gestion numéro 11 du 25/05/2021**

**Réunion organisée en présentiel dans les locaux de l'établissement.**

**Liste des présents :**

**Membres avec voix délibérative :**

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- M. Olivier BRESSARD, Trésorier Adjoint,
- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire,
- M. Roland JANKOVIC, parent élu,
- M. Paul PRESSET, parent élu, arrive à 17h50
- M. Bojan MITROVIC, parent élu
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu,

**Membres avec voix consultative :**

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle,
- M. MARTINOVIC, Directeur exécutif,
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'École Française de Belgrade,

**Excusés :**

- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'École Française de Belgrade
- Mme Anne-Sophie SEVERIN, Vice-Présidente, donne procuration à Mme HEAM
- Mme BOURGUIN Rebecca, Vice-Consule Ambassade de France
- M. Julien ICHE, parent élu, pas de procuration donnée
- M. Etienne DELAIGUE, parent élu, Trésorier, donne procuration à M. JANKOVIC

17h35 début de réunion.

## **Voix exprimables en début de session : 09**

### **Mot du président :**

M. Allain présente l'ordre du jour au CG pour validation.

#### **I. Adoption du PV du CG numéro 10**

Le vote du PV est reporté et sera validé par mail, pour plus de fluidité.

#### **II. Tendances budgétaires**

M. Martinovic présente les tendances budgétaires qui se dégagent. À la date de la réunion, on peut constater une augmentation du déficit attendu (estimé initialement à -75 000€) à hauteur de -226 000€. Ceci est la conséquence de plusieurs événements qui ont impacté le budget initial :

- Frais liés à l'installation de la nouvelle maternelle
- 10 % de réduction sur le trimestre 3
- Gratuité des frais de réinscription sous conditions

M. Martinovic précise qu'il s'agit d'une tendance budgétaire dans le cadre de l'exécution actuelle du budget. L'évolution de la situation, la relocalisation de l'établissement, le nombre d'inscriptions et de réinscriptions, pourront faire évoluer de manière positive ce budget, en fonction des conditions de la rentrée de septembre.

Il est rappelé que cette année, en raison des conditions liées à la pandémie de Covid 19, aucune activité périscolaire n'a pu être organisée, et que les conditions d'accueil des enfants en garderie et cantine ont été fortement impactées.

Un nouveau récapitulatif des tendances budgétaires sera présenté lors de l'assemblée générale qui se tiendra fin juin.

#### **III. Point projet rentrée et perspectives d'accueil des élèves de l'EFB en 100 % présentiel**

##### **Rappel du contexte :**

=) La réglementation locale liée au Covid 19 ne permet qu'un accueil partiel des élèves sur le site de Kablarska, une situation qui, bien que temporaire, entraîne des contraintes

d'apprentissage et un investissement important tant de la part des enfants que de l'équipe pédagogique et bien sûr des familles. Le CG est très sensible aux difficultés rencontrées et, de concert avec la commission immobilière, a envisagé différentes éventualités visant à optimiser l'accueil à temps complet des élèves, à la rentrée prochaine.

=) Des différentes discussions qui se sont tenues en commission, un projet a émergé qui permettrait une relocalisation de l'établissement à compter de septembre 2021 dans des bâtiments en location, adaptés à la scolarité, entièrement aux normes légales de sécurité préconisées par la législation de la République de Serbie, et permettant d'augmenter considérablement la surface utile d'accueil (espace de travail, de bien-être et de récréation).

=) Une visite du site a été organisée le 29 mars 2021 à l'initiative de la direction et du Président du CG pour l'ensemble des membres du CG.

=) Lors de la réunion du CG numéro 9 du 8 avril 2021, ont été présentés aux membres du CG les plans envisagés pour ce nouveau site. Le Président du CG ainsi que le Directeur exécutif ont sollicité des membres du CG un vote leur permettant de poursuivre les discussions et négociations concernant cette solution, accord qui leur a été donné à l'unanimité.

=) À la suite de ce vote, une seconde visite a été organisée le 14 avril 2021 avec les représentants de l'Ambassade de France.

=) En parallèle, conformément au mandat qui leur a été donné par le CG, le directeur et le président, assisté du cabinet d'avocat qui représente les intérêts de l'école, ont entamé les discussions concernant l'établissement du contrat de bail pour le nouveau site.

=) Le 17 mai 2021, une réunion a eu lieu avec l'AEFE et l'Ambassade de France afin de présenter et avaliser le projet. L'AEFE, partenaire de l'établissement, soutient le projet et la relocalisation en soulignant que c'est un pas historique pour l'école et validant par ailleurs les perspectives d'évolution que cela offre à l'école.

=) Le 21 mai, le directeur exécutif a invité les membres du CG à consulter le contrat de bail proposé et à soumettre leurs remarques, questionnements et commentaires afin que ceux-ci soient transmis au cabinet d'avocat le cas échéant et intégrés dans le contrat.

### **Discussions sur les avancées**

Tant la direction que les membres du CG s'accordent sur la nécessité de communiquer rapidement concernant ce projet auprès des familles, certaines n'ayant pas à ce jour initialisé la réinscription.

Il est rappelé que cette communication ne pouvait avoir lieu en amont des différentes étapes qui ont été rappelées en éléments de contexte.

Il est précisé qu'une réunion avec le personnel de l'établissement aura lieu le 27 mai, réunion au cours de laquelle seront présentés le projet, les visuels et le calendrier. Les membres du CG conviennent que la communication à destination des familles pourrait partir le même jour, à l'issue de la réunion, communication qui intégrera également certains visuels fournis par l'architecte en charge du projet.

Il est rappelé que s'agissant d'une location, le vote en AGE n'est pas nécessaire, et que les membres du CG sont élus par les familles adhérentes pour représenter les intérêts de l'école et des familles dans une vision à long terme, pour la pérennité et le développement de l'école. Ce projet de relocalisation est unanimement salué par les membres du CG, comme l'avait été celui de la maternelle décidé en octobre 2020.

Il est décidé de ne pas communiquer l'adresse exacte du nouveau site pour éviter toute intervention ou difficulté dans les dernières négociations contractuelles.

Une relecture du contrat définitive est demandée par les membres du CG avant signature. Une réunion se tiendra à cet effet dans les meilleurs délais, organisée par le président du CG et le Directeur exécutif.

Les membres du CG sont conscients que ce projet constitue un bouleversement pour les familles et le personnel, mais il est rappelé que, outre les conditions de sécurité qui ont conduit à la fermeture d'un nombre de classes en sous-sol, la pandémie a mis en relief la nécessité de disposer d'un espace scolaire adapté à l'enseignement et permettant un accueil optimal de l'ensemble des élèves.

#### **IV. Questions diverses**

**A/** En sa qualité de membre élu représentant du personnel, M. Bojic a transmis au CG par voie électronique-3 demandes :

1. Demande d'annulation de la décision de licenciement envisagé d'un enseignant du primaire
2. Communication des PV aux employés par mail
3. Objectifs assignés au directeur exécutif.

Compte tenu de l'arrivée tardive de ces différentes demandes, c'est-à-dire le 25 mai à 15 h 17, soit deux heures avant la tenue de cette réunion, il n'est pas possible au CG de les étudier ce jour.

Concernant les PV et leur validation, les membres du conseil s'accordent sur le principe d'un vote par voie électronique pour une fluidité accrue de la communication. Concernant leur transmission au personnel de l'établissement directement, il est toutefois rappelé que les PV sont affichés et disponibles sur le site de l'établissement, donc accessibles aisément.

**B/** Le directeur exécutif informe les membres du CG qu'il est nécessaire de recruter une personne dédiée aux Ressources humaines, ce point a déjà été évoqué dans un CG précédent. Il précise que la complexité de la législation du travail en République de Serbie impose de professionnaliser ce poste avec les compétences adéquates. Pour cela, il est précisé que la recherche d'un candidat se fera par le biais d'une agence spécialisée après validation de la fiche de poste.

#### **V. Point sur les contentieux**

M. Bojic quitte la réunion à 19 h 10 – votants 8.

Suite à la précédente réunion sur les différents contentieux en cours, la direction informe les membres du CG de l'évolution de ces différents points.

Conformément aux conseils des avocats de la structure, et pour en protéger les intérêts, le présent compte-rendu ne fera pas état des différentes discussions à ce sujet.

Fin de la réunion : 19 h 20.

François Allain,



Julie HEAM,

